

Compte rendu de séance **du Conseil Municipal du 09 mars 2015**

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
Mme et MM. les adjoints Véronique ERNEWEIN, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS
Mmes les conseillères Caroline REUTER, Denise RIEHM, Carine ROLAND, Sophie SIEGEL, Marianne LAVERT, Viviane CARL, Céline EBER, Sophie BOETTCHER-WEISS
MM. les conseillers Albert DUB, Christian DIEBOLD, Marc KLEIN, Michel ETTLINGER, Norbert PONTA, Bernard RIEHL, Valentin GEBHARDT

Absents excusés : ./.

Absents non excusés : ./.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

4) Transfert de la compétence « Etude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

1) Budget communal – Crédits budgétaires investissement 2015

En complément de la délibération du 09 février 2015, adoptant les restes à réaliser 2014, il y aurait lieu d'autoriser le Maire à engager les crédits budgétaires à inscrire au chapitre 21 du budget 2015, dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2014.

En effet, l'avancement des travaux du centre culturel nécessitent de régler régulièrement des factures qui ont épuisé les crédits des restes à réaliser et dont l'échéance ne peut attendre le vote du budget 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal est d'avis d'autoriser le maire à engager les crédits nécessaires, à savoir 216 544 €, à valider au budget 2015.

Adopté à l'unanimité

2) Accord de principe sur l'adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

Devant l'incertitude sur la capacité pour le Conseil Général à poursuivre ses missions auprès des collectivités locales (ADS, AMO, ...), dans le cadre de ses compétences actuelles remises en question par l'application de la loi NOTRe, son Président propose de mutualiser ces services au sein d'une future Agence Technique d'Ingénierie Publique.

A l'issue de la réunion de présentation du 16 février 2015 à Strasbourg, il a demandé aux communes et intercommunalités intéressées de se prononcer pour être membre fondateur de cette agence, en attendant de pouvoir proposer un projet de délibération à l'ensemble des collectivités en vue d'y adhérer d'ici le 29 mai 2015. Cette première décision de principe doit intervenir avant le 10 avril.

Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016.

La participation annuelle des communes membres est fixée à 1 € par habitant.

Les services proposés par la nouvelle agence sont, comme par le passé auprès du Conseil Général, payant selon le service demandé. Pour certaines prestations, comme l'instruction des droits de sols, la commune n'a pas le choix et a fait appel au SDAUH qui intégrera également la nouvelle agence. Pour la paie dont la gestion est également confiée au Conseil Général, elle devrait être assurée prochainement en interne. Cette prestation, d'un montant annuel de 1 147€ compensera alors celle demandée au titre de la cotisation de 1 600 € pour l'adhésion à l'agence technique.

Pour Xavier ULRICH, Adjoint au Maire, par anticipation à l'application des lois de réformes des collectivités locales, c'est aux communautés de communes à terme, d'intégrer ces services et de les développer pour les communes membres.

Après discussion, le Conseil valide le principe d'adhésion comme membre fondateur de la nouvelle « Agence Technique d'Ingénierie Publique ».

Adopté à l'unanimité

3) Vente de l'ensemble immobilier 9 rue des Pierres

La commune a trouvé acquéreur pour les locaux du 9 rue des Pierres. Il s'agit d'un jeune couple de Hochfelden, M. VOEGTLING Sylvain et Mme SIMON Laetitia, qui ont obtenu un accord de financement pour l'accession à la propriété. Le Conseil doit valider cette vente entendue au prix de 150 000 € et autoriser le Maire à entreprendre les démarches de cession et de signature de l'acte à intervenir.

Préalablement à la vente, la commune fera délimiter par un géomètre les nouveaux contours de la propriété à céder. En effet, lors de l'aménagement de la rue Wegweiser, la commune avait rogné sur la propriété pour élargir la voie à cet endroit. Comme la propriété était communale, aucun arpentage n'avait été réalisé à l'époque.

Adopté à l'unanimité

4) Transfert de la compétence « Etude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Pour répondre à la loi ALUR de mars 2014, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a engagé une démarche volontaire en proposant la prise de compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », afin de ne pas subir une éventuelle contrainte législative.

Plusieurs réunions de travail et particulièrement celle menée par l'ADAUHR en date du 21 janvier dernier, ont permis de débattre sur le sujet. La garantie a notamment été donnée aux communes que les fonds de concours seront déterminés en fonction de la situation propre de chaque commune. A ce jour, 10 communes ont déjà un PLU, 2 communes un POS dont Schwindrathheim, 8 ont une carte communale et 6 communes n'ont aucun document d'urbanisme opposable.

Hors élaboration d'un PLUi, le POS de la commune de Schwindrathheim sera caduc en 2017. La commune a donc tout intérêt à se prononcer pour un transfert et

la mise en œuvre d'un PLUi pour garantir la validité de son POS le plus longtemps possible.

S'agissant d'une modification statutaire, les communes sont amenées à se prononcer sur cette modification.

Adopté à l'unanimité

5) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur les ventes :
 - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant au Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit de M. MORIN Clément et Mme SALETA Edita de BISCHHEIM (Bas-Rhin);
 - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant au Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit de M. et Mme LAZARUS de STRASBOURG (Bas-Rhin);
- Mme le Maire informe l'assemblée que M. BERNHARDT Marc ayant dans un premier temps, opté pour l'achat du deuxième lot en bordure de la RD421 dans le lotissement « Les Terrasses de la Zorn », a finalement renoncé à son projet. Faisant référence à l'article paru dans les DNA, elle complète également l'information sur la fermeture soudaine de la supérette COOP et par la même du bureau de Point POSTE. Mme le Maire s'est engagée à reprendre ce service par la création d'une agence postale communale dans les locaux de la nouvelle mairie d'ici septembre prochain.
- Logements gendarmerie : Le bail de location des logements de la gendarmerie autoroutière est en cours de renégociation. Un premier contact a été pris avec le service des affaires immobilières de la gendarmerie et le service de France Domaine en vue d'une proposition tenant compte des derniers investissements réalisés sur les logements collectifs.
- Terrains multisports : suite aux multiples dégradations constatées ces derniers temps, un arrêté municipal et des panneaux interdiront prochainement l'accès et le stationnement sur les espaces verts autour de la salle polyvalente et des terrains multisports en dehors des parkings prévus à cet effet et de toute autorisation spéciale accordée par la commune.
- Impasse des Jardins : Mme le Maire a rappelé le caractère d'impasse de cette voie par la mise en place du panneau de signalisation correspondant et l'implantation d'un potelet en limite du ban avec Hochfelden. En effet, pour accéder aux terrains en construction sur le ban limitrophe de Hochfelden et pour des raisons de facilité, les accès avaient tendance à se faire par l'impasse des Jardins au lieu d'emprunter celui prévu par la RD421.
- Travaux de voirie : M. Jean-Nicolas GROSS, Adjoint au Maire a fait le point sur les diverses réparations de voirie à programmer en 2015. Indépendamment des projets engagées pour la sortie Nord RD32 et jonctions du lotissement et de celui inscrit pour l'aménagement prochain de l'impasse des Jardins, les travaux 2015 de réparations courantes de voirie se résumeront à un strict minimum sur la base du document de repérage réalisé par M. GROSS.
- PETR : M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire informe également les conseillers des avancées suite aux contacts pris avec la Communauté de Communes de Truchtersheim. Une première délibération pose le principe de création du futur « Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux » dont les compétences s'exerceraient dans les domaines de la lecture publique, de l'informatique, du tourisme et de l'économie.

- Oschterputz: Rendez-vous le 28 mars à 14h00 à la salle polyvalente.

Séance close à 22h10.